



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 22 FEV. 2017

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B. P. N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

ADMINISTRATION GENERALE
ET RESSOURCES HUMAINES
SUIVI DE LA MASSE SALARIALE
REGIME INDEMNITAIRE
AFFAIRE SUIVIE PAR :
MAGALI GUARY / SARAH MARTIN

LE PREFET
DES ALPES-MARITIMES,

et

LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES,

ARRETE SDIS N° 17 1366

*Portant confirmation dans les fonctions de chef de groupement
ayant rang d'adjoint au directeur départemental*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels,

VU l'arrêté SDIS n°17-1255 en date du 3 février 2017 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

VU l'arrêté SDIS de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant avancement de l'intéressé au 7^{ème} échelon (IB : 966) de son grade, à compter du 1^{er} novembre 2014,

VU les délibérations n°16-57 du 29 septembre 2016 et 16-81 du 25 novembre 2016 et du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes relatives à l'organisation territoriale et à la modification du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

VU l'avis de vacance d'emplois déclaré,

VU l'avis de mobilité interne n° 16-29,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours par intérim,

ARRETENT

ARTICLE PREMIER :

Monsieur **RIQUIER OLIVIER** (matricule : 3724), né le 27/04/1969 à Nice (06), lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels, est confirmé **dans les fonctions de chef du groupement territorial Nice-Montagne prenant l'appellation d'adjoint au directeur départemental** du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du **1^{er} février 2017**.

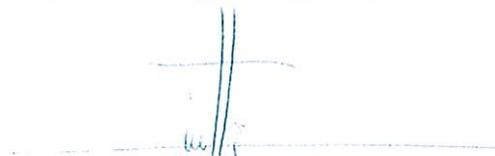
ARTICLE 2 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

**Le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de
secours des Alpes-Maritimes**



Eric CIOTTI
Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président du conseil d'administration
du service d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes

Le préfet des Alpes-Maritimes

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
GAB-A 3740



François-Xavier LAUCH